

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JUIN 2018**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation : 11/06/2018

Présents à la séance : 13  
Date d'affichage : 18/06/2018

**Présents :** MM BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, FORAS Annie, COMTE Elodie, POLY Bernard, PUTIN Dominique, RIVATTON Xavier, BEAUDART Clémence, CHAUVIN Yves, CLEMENT Colette, JOUFFROY Brigitte, BARBIER Jean-Claude

**Absents excusés :** LAURENT Daniel a donné procuration à CHAUVIN Yves.

**Absente :** PIDOUX Valérie

**Secrétaire :** Mr PUTIN Dominique.

**1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 6 juin 2018 :**

Le compte rendu est adopté à 9 voix pour et 5 voix contre.

**2/ Délibération demande subventions auprès du Conseil Départemental du Jura et de l'Agence de l'Eau en faveur des travaux prévus sur les réseaux et bâtiments liés à l'eau :**

Mr BRETIN Christian, Maire présente le dossier.

La présente délibération autorise le Maire à solliciter les subventions au meilleur taux de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental et à retenir l'entreprise titulaire du marché de travaux AEP 2018-2021 lancé en procédure adaptée le 18 mai 2018. La présente délibération sera reprise courant semaine 24 de manière à intégrer les résultats du rapport d'analyse des offres qui sera présenté par le maître d'œuvre, Verdi Ingénierie.

Dans l'attente, le Maire propose au conseil municipal de retenir un montant de marché de 701 858,50 € HT correspondant au montant présenté au rapport PROJET.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal en date du 6 juin 2018 :

- A APPROUVE le choix de réaliser les travaux d'eau potable 2018-2021 pour un montant global de 701 858,50 € HT réparti comme suit :

Année	Travaux envisagés	Coût des travaux		
		Montant en € HT	TVA 20%	Montant TTC
TRANCHE FERME - ANNEE 2018	Remise en état de la station de traitement et remplacement de la chambre de vannes	65 201,00 €	13 040,20 €	78 241,20 €
	Mise en œuvre de dispositifs anti-intrusions	4 200,00 €	840,00 €	5 040,00 €
	Suppression de 41 branchements en plomb	75 200,00 €	15 040,00 €	90 240,00 €
	Renforcement du boudage dans la Vendelle + suppression de 9 branchements en plomb	32 804,62 €	6 560,92 €	39 365,54 €
	Pose d'un poteau incendierue de la Matière	6 949,88 €	1 389,98 €	8 339,86 €
<b>Sous-total TRANCHE FERME - ANNEE 2018</b>		<b>184 355,50 €</b>	<b>36 871,10 €</b>	<b>221 226,60 €</b>
TRANCHE CONDITIONNELLE 1 - ANNEE 2019	Suppression de 92 branchements en plomb	173 101,00 €	34 620,20 €	207 721,20 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 - ANNEE 2020	Suppression de 92 branchements en plomb	173 101,00 €	34 620,20 €	207 721,20 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 3 - ANNEE 2021	Suppression de 91 branchements en plomb	171 301,00 €	34 260,20 €	205 561,20 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX (4 TRANCHES)</b>		<b>701 858,50 €</b>	<b>140 371,70 €</b>	<b>842 230,20 €</b>

En complément à la réunion de Conseil Municipal du 6 juin 2018 et après l'ouverture des plis en date du 8 juin 2018 et du rapport d'analyse des offres du 11 juin 2018, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 5 voix contre :

- APPROUVE le choix de retenir l'entreprise SAS PETITJEAN pour un montant global de 700 335,50 € HT (montant inférieur au montant PROJET approuvé par le Conseil Municipal le 6 juin 2018) ;
- SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura au meilleur taux sur un montant global de 765 447,27 € HT, incluant :
  - o Montant de travaux y compris 5% d'aléas soit 735 352,27 € HT ;
  - o Frais de maîtrise d'œuvre de 30 095 € HT ;
- S'ENGAGE à autofinancer le montant résiduel ;
- S'ENGAGE à réaliser l'opération d'eau potable dans les règles de l'art ;
- DEMANDE une autorisation de préfinancement ;
- DEMANDE une autorisation de démarrer les travaux ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### 3/ Divers et dernières minutes :

- Commission travaux : le 28 juin 2018,
- Conseil Municipal : le 12 juillet 2018.

Séance levée à 9 h 50

Le Maire - Christian BRETIN

